

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mars à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROMAIN, Maire.

Date de la convocation 21 mars 2023

Date d'affichage des délibérations : 07 avril 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de procurations : 2

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Michel HASTENTEUFEL, ~~Éric LOETSCHER~~, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN ~~Massimo PICCIOTTI~~, Jean François PIERRE DIT MERY et Jean Luc SCHREINER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : Massimo PICCIOTTI et Eric LOETSCHER, excuse

Procuration : Massimo PICCIOTTI donne procuration à Mme Valérie SEMMELBECK et Éric LOETSCHER à François BALAND

Madame Valérie SEMMELBECK est désignée secrétaire de séance.

Madame Mélanie DE BIN, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Approbation des procès-verbaux du dernier conseil municipal en date du 31 janvier 2023.
- 2- Rappel de la Charte de l' élu local.
- 3- Validation du compte de gestion du budget principal 2022.
- 4- Validation du compte administratif du budget principal 2022.
- 5- Validation du compte de gestion du budget assainissement 2022.
- 6- Validation du compte administratif du budget assainissement 2022.
- 7- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2022.
- 8- Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement 2022.
- 9- Vote des taxes pour 2023.
- 10- Délibération modificative pour la nomination des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et environs (SIERE).
- 11- Sortie de l'alerte financière
- 12- Programme d'action en forêt communal pour 2023
- 13- Devis ONF : travaux de 2023
- 14- CIADE : devis pour assurer les bénévoles et des élus
- 15- Approbation devis ESAT entretien des espaces verts pour 2023
- 16- Achat d'un porte drapeaux
- 17- Travaux de sécurisation des cloches.

18- Acquisition d'un terrain auprès d'un particulier

19- Convention ENEDIS

20- Arrêté : les limites de l'agglomération sur le territoire de la commune modifiées.

21- Divers.

- Remerciement de l'Association Plus cérébrales, tu meurs !
- Remerciement pour le don d'un tableau du village peint par Mr PERRIN à la commune

Monsieur le Maire ouvre la séance à treize heures et trente minutes.

- - - Délibérations - - -

1°) Approbation des procès-verbaux du dernier conseil municipal en date du 31 janvier 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2023. Mr le maire précise qu'il faudra procéder à une délibération modificative des représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et environs (SIERE), il s'agit de procéder à une délibération modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2023

2°) Rappel de la Charte de l' élu local.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus communaux leurs devoirs et leurs droits en faisant lecture de la charte de l' élu local, prévu à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il remet à chaque membre du conseil un exemplaire de la charte de l' élu local après signature de chacun.

3°) Acquisition d'un porte drapeaux

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'achat d'un écusson porte-drapeau tricolore avec la devise Française d'un montant de 80,00€.

Le Conseil municipal, après concertation :

- APPROUVE l'achat du porte drapeau.

Résultat du vote : unanimité

4°) Validation du compte de gestion du budget principal 2022***Délibération n° 151DCM202307 Codification : 7.1 Décisions budgétaires***

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022 établis par la Trésorerie de Sarrebourg, est en tous points identiques au compte administratif du maire et propose au Conseil municipal de les adopter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022 établis par la Trésorerie de Sarrebourg, Receveur Municipal de Conthil.

Résultat du vote : unanimité

5°) Validation du compte administratif du budget principal 2022***Délibération n° 151DCM202308 Codification : 7.1 Décisions budgétaires***

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du budget principal de l'exercice 2022. Celui-ci laisse apparaître à sa clôture, les résultats suivants :

Pour le budget principal :

Section de Fonctionnement :	Excédent de 247 067 ,30 €
Section d'Investissement :	Déficit de - 97 093,06 €

Après avoir répondu aux diverses questions concernant le compte administratif, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Monsieur Olivier ROMAIN, premier adjoint, et quitte la salle du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal.

Résultat du vote : Unanimité des présents.

Monsieur le Maire est ensuite invité à regagner la salle et à reprendre la présidence de séance, ce qu'il fait aussitôt.

6°) Validation du compte de gestion du budget assainissement 2022***Délibération n° 151DCM202309 Codification : 7.1 Décisions budgétaires***

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2022 établis par la Trésorerie de Sarrebourg, est en tous points identiques au compte administratif du maire et propose au Conseil municipal de les adopter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2022 établis par la Trésorerie de Sarrebourg, Receveur Municipal de Conthil.

Résultat du vote : unanimité

7°) Validation du compte administratif du budget assainissement 2022**Délibération n° 151DCM202310****Codification : 7.1 Décisions budgétaires**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2022. Celui-ci laisse apparaître à sa clôture, les résultats suivants :

Pour le budget d'assainissement :

Section d'exploitation :	Excédent de	61 580,59 €
Section d'investissement :	Déficit de	- 2 503,28 €

Après avoir répondu aux diverses questions concernant le compte administratif, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Monsieur Olivier ROMAIN, premier adjoint, et quitte la salle du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement.

Résultat du vote : Unanimité des présents.

Monsieur le Maire est ensuite invité à regagner la salle et à reprendre la présidence de séance, ce qu'il fait aussitôt.

8°) Affectation de résultat de fonctionnement du budget principal 2022**Délibération n° 151DCM202311****Codification : 7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	6 795,46
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	171 008,42

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	90 297,60
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	76 059,88

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	2 000,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	99 093,06
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	99 093,06
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	147 974,24
---	------------

Résultat du vote : Unanimité

09°) Affectation de résultat de fonctionnement du budget assainissement 2022

Délibération n° 151DCM202312

Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	3 179,79
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	60 724,31

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	876,51
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	856,28

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	2 503,28
--	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	2 503,28
---	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	59 077,31
---	-----------

Résultat du vote : Unanimité

10°) Vote des taxes pour 2023

Délibération n° 151DCM202313 Codification : 7.2 Fiscalité

Monsieur le Maire indique que pour équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier le taux des taxes directes locales en 2023, aussi, il propose de reconduire les taux de 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de fixer le taux des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

Taxes	Taux 2023	Bases prévisionnelles 2021	Produit attendu
Taxe sur le foncier bâti	32,24 %	70.000	22 568
Taxe sur le foncier non bâti	15,90%	49.100	7 807
Taxe d'habitation	15,84%	9.452	1497

Résultat du vote : Unanimité.

11°) Modification des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et environs (SIERE).

Délibération n° 151DCM202314

Codification : 5.3 Désignation de représentants

M. le Maire demande au Conseil municipal de désigner à nouveau les délégués du syndicat intercommunal des eaux de Rodalbe et environs (SIERE) car lors du dernier conseil municipal, un seul titulaire et deux suppléants ont été nommés, alors qu'il faut nommer deux titulaires et un suppléant. Le conseil municipal décide de nommer au :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et environs (SIERE).

Délégué titulaire (2) : - M. Olivier ROMAIN
- M. Bruno COLIN

Délégués suppléants (1) : - M. Romain DESHAYES

12°) Lecture du courrier : sortie de l'alerte financière de la commune.

Monsieur le maire évoque le courrier envoyé par Mme WACH Lilian, inspectrice des finances publiques, sur l'état d'alerte financière de la commune en 2022, qui permet à la commune de pouvoir à nouveau investir dans de futurs projets. Ce courrier a été envoyé au CDL de Château Salins et la préfecture.

13°) Programme d'action en forêt communal pour 2023

Délibération n° 151DCM202315

Codification : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'ONF lui a transmis le programme d'action pour 2023 qui prévoit les travaux sylvicoles suivants :

- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée sur les parcelles 5a, 5b, 6u sur 22,81 km
 - Nettoyement de régénération naturelles sur la parcelle 10c soit 8,1.63 ha
- le tout pour un montant total estimé de 3770,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter** ce programme d'action pour l'année 2023
- **autorise** le maire à signer ces documents.
- **dit** que les crédits seront inscrits au BP 2023

Résultat du vote : **unanimité**

14°) Devis ONF : travaux de 2023

Délibération n° 151DCM202316 *Codification : 9.1 Autres domaines de compétence des communes*

M. Gilles Chesneau, agent ONF en charge de la forêt communale, a déposé en mairie, le devis des travaux à prévoir sur l'exercice 2023.

Ce devis prévoit des travaux sylvicoles en OET qui s'élève à **2 395,28€ HT** et des travaux sylvicoles en ATDO pour un montant de **408€ HT**.

Il faudra en outre prévoir un montant de **3 124,41 € TTC** à régler.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le devis de l'ONF
- **Autorise** le maire à le signer ainsi que tous documents y afférent
- **S'engage** à provisionner les sommes nécessaires au budget primitif de 2023

Résultat du vote: **unanimité**

15°) CIADE : devis protection accidents corporels des bénévoles et un devis pour les élus

Délibération n° 151DCM202317 *Codification : 1.4 Autres contrats*

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté la compagnie d'assurance CIADE, assureur de la commune (multirisques et protection juridique) en vue de souscrire un nouveau contrat pour assurer les bénévoles et les élus de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de souscrire à compter du 1^{er} avril 2023 un contrat d'assurance de protection accidents corporels des bénévoles Formule 1 pour cinq bénévoles soit un montant de **100 € par an** et une protection accidents corporels des élus Formule 1 pour 3 élus soit un montant de **65.52€ par an**.

Résultat du vote: **unanimité**

16°) Approbation devis ESAT entretien des espaces verts pour 2023**Délibération n° 151DCM202318****Codification : 1.1 Marché public**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'ESAT « L'atelier des talents » de Morhange concernant le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de **5871,60 € TTC** pour l'année 2023.

Monsieur le maire précise qu'en 2021 le devis s'élevait à un montant de 8052,00 TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter** le devis de l'ESAT « L'atelier des talents » pour un montant TTC de 5871,60 €.
- **autorise** le maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote :

- Abstention : 1 (Olivier ROMAIN)
- Pour : 7

17°) Travaux de sécurisation des cloches**Délibération n° 151DCM202319****Codification : 1.1 Marché publics**

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite mettre en sécurité la volée des cloches. Une demande de devis a été faite auprès de la société en charge de l'entretien des cloches : BODET Campanaire.

Les travaux consistent à remplacer les brides de certaines cloches ainsi que les battants. Le coût des travaux de mise en sécurité de la volée des cloches serait de 5 771,75€ HT soit 6 926,10€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le projet de mise en sécurité de la volée des cloches.
- **AUTORISE** le maire à effectuer les demandes de subventions
- **DIT** que ces travaux seront inscrits au budget primitif de 2023

Résultat du vote : unanimité

18°) Acquisition d'un terrain auprès d'un particulier**Délibération n° 151DCM202320****Codification : 3.1 Acquisitions**

M. le Maire propose d'engager une négociation concernant une parcelle appartenant à la famille PERRIN, parcelle cadastrée comme suit : Section 3 N° 60, de 206 m².

En vue de l'éventuelle création d'un parking derrière l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à engager les négociations.
- **S'ENGAGE** à présenter la conclusion de ces échanges à un prochain conseil avant une éventuelle acquisition.

Résultat du vote : **unanimité**

19°) Convention ENEDIS

Monsieur le maire décide de présenter au conseil municipal la convention de servitudes ENEDIS, qu'il doit retourner signer concernant des travaux d'extension du réseau réalisés pour une construction sur la commune de LIDREQUIN pour la somme de 3 328,79€ facturée à la commune.

Monsieur le maire précise que cette convention aurait dû être signé par l'ancien maire en exercice lors de la réalisation des travaux.

Monsieur le maire propose au conseil de réunir une commission pour éclaircir ce dossier et de signer la convention ENEDIS à la suite de cette commission.

20°) Arrêté : limites de l'agglomération sur le territoire de la commune modifiées.

Délibération n° 151DCM202321

Codification : 6.1 police municipale

Monsieur le Maire indique à l'ensemble des conseillers municipaux qu'un arrêté portant déplacement de limite d'agglomération sur le ban de la commune aurait dû être pris lors de la modification des limites de l'agglomération en décembre 2022. Une délibération avait été prise mais l'arrêté n'a jamais été pris, c'est pourquoi Monsieur le maire demande au conseil de délibérer à nouveau à ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de donner le droit au maire de prendre un arrêté portant déplacement de limite d'agglomération sur le ban de la commune de Conthil :
- **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté en question.

Résultat du vote : **unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 16 heures 00 minutes et le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Les Adjoints et Conseillers municipaux :

Olivier ROMAIN

Handwritten signature of Olivier Romain in black ink, with the initials 'O.R.' written above it.

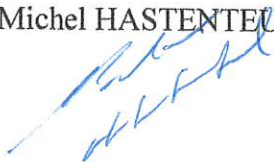
Valérie SEMMELBECK

Handwritten signature of Valérie Semmelbeck in black ink.

François BALAND

Handwritten signature of François Baland in black ink.

Michel HASTENTEUFEL

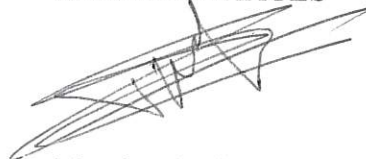
Handwritten signature of Michel Hastenteufel in blue ink.

Eric LOETSCHER

F.B

Handwritten signature of Eric Loetscher in black ink.

Romain DESHAYES

Handwritten signature of Romain Deshayes in black ink.

Isabelle WITTMER

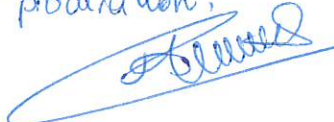
Handwritten signature of Isabelle Wittmer in black ink.

Bruno COLIN

Handwritten signature of Bruno Colin in blue ink.

Massimo PICCIOTTI

Par procuration,

Handwritten signature of Massimo Picciotti in blue ink, with the words 'Par procuration,' written above it.

Jean François PIERRE DIT MERY

Handwritten signature of Jean François Pierre dit Mery in black ink.

Jean Luc SCHREINER

Handwritten signature of Jean Luc Schreiner in black ink.

